

## Annexe 1 : Première proposition d'une allocation universelle développée par Philippe Van Parijs en 1984

ECCLQ

Commission Socio-Economique

Texte de réflexion pour la journée du 25 février 1984.

F  
84

### L'ALLOCATION UNIVERSELLE

#### PREAMBULE

Le texte qui suit est une nouvelle version, profondément remaniée, du texte discuté par la Commission Socio-Economique en janvier 1983 et partiellement publié sous le même titre dans Ecclq-Infos 16 (7 février 1983). Dans la limite du possible - étant donné la brièveté du texte - je m'efforce d'y tenir compte des très nombreuses remarques et discussions suscitées par les idées contenues dans le texte initial. (Je compte, dans quelques mois, rédiger sur le même thème un texte beaucoup plus long, qui contiendra une discussion approfondie des diverses objections et difficultés soulevées.)

Comme on le verra, la force de ma conviction quant à la désirabilité d'un système d'"allocation universelle" et quant à son importance centrale pour une politique écologiste cohérente en matière socio-économique, n'a fait que croître pendant l'année écoulée, notamment (mais pas exclusivement) du fait d'avoir découvert que des idées semblables étaient de plus en plus souvent défendues de divers côtés, en particulier dans les milieux écologistes (p.ex. le dernier livre d'André Gorz, le programme économique de l'Ecology Party britannique, le mouvement "vert" finlandais).

Dans les pages qui suivent, je m'efforcerai successivement (1) d'indiquer très schématiquement ce qui me semble être le plus fondamental dans la conception écologiste du socio-économique; (2) de décrire dans ses grandes lignes la proposition d'allocation universelle; (3) de présenter brièvement les principaux arguments en sa faveur; (4) de discuter rapidement ce qui me semble être les objections les plus sérieuses à son encontre; et (5) de mentionner quelques revendications de court terme susceptibles de conduire à son instauration.

#### 1. La conception écologiste de l'économie

Les écologistes aiment à dire qu'ils ne sont ni à droite ni à gauche, qu'ils se situent au delà des clivages traditionnels. Ceci pourrait vouloir dire qu'ils ne prétendent constituer qu'un groupe de pression rassemblant des personnes particulièrement sensibilisées par un problème particulier (l'environnement), quelles que soient par ailleurs leurs inclinations politiques. Une telle interprétation, cependant, est catégoriquement rejetée (voir p.ex. le C.R. de la réunion des "responsables" du mouvement dans Ecclq-Infos 10 (août 1982) et la "tribune libre" de Philippe Defeyt dans Le Soir, 11.11.1982). N'être ni à droite ni à gauche, pour les écologistes, c'est offrir une vision globale de la société et de l'économie qui soit radicalement différente du libéralisme et du socialisme. Mais en quoi consiste cette vision alternative ? Existe-t-il bien une conception du fonctionnement de la société qui ne soit basée ni sur le marché ni sur l'Etat, sans cependant se rabattre sur ce mélange des deux qu'on appelle habituellement l'économie mixte ou la social-démocratie ?

La différence fondamentale entre les trois conceptions me semble pouvoir être caractérisée comme suit. Alors que ~~le libéralisme~~ le libéralisme prône l'extension de la sphère marchande et le socialisme celle de la sphère étatique, les écologistes plaident pour l'extension de ce qu'on pourrait appeler (avec Gorz) la sphère autonome, c'est-à-dire d'une sphère d'activités qui, n'étant pas soumises aux sanctions monétaires du marché ou aux sanctions administratives de l'Etat ni motivées par elles, peuvent avoir leur fin en elles-mêmes (le plaisir qu'on prend à les effectuer) ou dans le service qu'elles rendent (à soi-même ou à sa communauté). Certes, il est inconcevable qu'un jour l'ensemble des activités humaines puissent être autonomes en ce sens (sans tomber dans la fausse autonomie qui consiste à devoir passer ses journées, en toute "indépendance", à produire ce qui est nécessaire à sa subsistance). Mais ce qui est certainement concevable c'est, ~~au nom~~ au nom de la qualité des relations humaines qu'elle permet, de défendre l'extension de cette sphère autonome contre ceux qui donnent une priorité à la "croissance" (des produits de la sphère marchande ou étatique) ou à l'"emploi" (privé ou public).

C'est précisément ce que font les écologistes. Pour eux, les limites rencontrées par la croissance du fait de l'épuisement des ressources naturelles et la réduction drastique de l'emploi qu'étant donné les avances technologiques un arrêt de la croissance ne peut manquer d'engendrer, loin de constituer ~~xxx~~ nécessairement une calamité, sont une chance à saisir pour réorienter radicalement le cours de notre civilisation: ~~xxxxxxx~~ elles ont pour conséquence de rendre realistes les discours des précheurs de "valeurs spirituelles" et de transformer en utopistes les avocats du materialisme. Pour que cette chance ne tourne pas a la calamité, cependant, il est essentiel de prendre à temps des mesures adéquates dans deux domaines-clés. L'un d'entre eux est la protection du milieu de vie : une stagnation, voire une baisse, des revenus reels n'est acceptable que si la qualité physique et humaine du milieu de vie est telle que le temps libre peut être rendu attrayant sans énormes dépenses. La mesure générale ~~à~~ la plus efficace pour protéger <sup>et améliorer</sup> le milieu de vie est la décentralisation maximale des décisions politiques ~~afférentes à ce milieu de vie~~. Le second domaine-clé est la distribution de l'emploi et des revenus : arrêter la croissance et réduire drastiquement l'emploi n'est <sup>pas</sup> acceptable ~~xxx~~ si cela ~~xxx~~ pour conséquence de marginaliser, de désespérer, voire d'affamer une bonne partie de la population. D'ou l'importance capitale, dans la conception ecologiste esquissée <sup>plus haut</sup> ~~ci-dessus~~, du type de mesure présenté ci-dessous.

2. Mesures proposées

La proposition contient trois volets : (a) l'allocation universelle, <sup>elle-même</sup> (b) son mode de financement et (c) ses mesures d'accompagnement.

(a) Il est proposé de substituer à l'ensemble des transferts de l'Etat (allocations familiales, bourses d'études, allocations de chômage, minimes, pensions, allocations d'invalide, abattements fiscaux et crédits d'impôt pour personnes à charges etc.) une allocation unique au bénéfice de tout citoyen, dont le montant serait une fonction croissante de l'âge et, secondairement, du degré de handicap. A âge et handicap donnés, chaque citoyen recevrait une même allocation, qu'il "travaille" ou ne travaille pas, qu'il ait "travaillé" beaucoup, peu ou pas du tout, qu'il gagne beaucoup,

peu ou rien du tout par ailleurs, qu'il soit étudiant, indépendant, salarié, "au foyer" ou à la recherche d'un emploi, qu'il vive seul ou qu'il cohabite avec une ou plusieurs personnes disposant elles-mêmes d'un revenu. Pour fixer les idées, le montant moyen ~~de cette allocation~~ <sup>(enfants compris) de</sup> cette allocation universelle <sup>par exemple</sup> pourrait s'élever à 40% du PIB par tête, soit (actuellement en Belgique) environ ~~13000 F/mois~~ <sup>(exempt d'impôt)</sup>. Le montant (d'abord payé à la mère ou au tuteur légal) pourrait par exemple être de 6000 F à l'âge de 0 an, s'élever assez rapidement pour atteindre 12000 F à l'âge de 16 ans, puis plus lentement pour atteindre 20000 F à 80 ans, en y ajoutant 1% pour tout degré de handicap (physique ou mental) reconnu.

(b) Cette allocation serait financée par l'impôt progressif sur les revenus <sup>et individualisé (decumul)</sup> ~~des personnes physiques~~, (l'impôt indirect <sup>pourrait pour sa part servir à financer</sup> ~~sur les biens et services fournis ou subsidiés par les pouvoirs publics (administration, transports en commun, enseignement, rénovation urbaine, etc.)~~). Pour fixer les idées : si le taux d'imposition (directe et indirecte) moyen est aujourd'hui en Belgique de près de 50%, on peut supposer que le financement <sup>d'une</sup> ~~de cette~~ allocation universelle <sup>à 40%</sup> du PIB exigerait qu'il passe à près de 60%, l'introduction de l'allocation étant partiellement compensée par diverses économies, ~~principalement~~ <sup>principalement</sup> dans les dépenses sociales (correspondant aujourd'hui à environ 25% du PIB).

(c) Pour le reste, la détermination des revenus est intégralement laissée au marché, et en particulier à un marché du travail qu'il serait crucial à assouplir de diverses manières : pas de salaire minimum garanti, pas de durée minimum et maximum de travail, abaissement de l'âge de la scolarité obligatoire, abolition de la retraite obligatoire, levée de tout obstacle ~~xxx~~ administratif au travail à temps partiel, ~~xxx~~ introduction d'un droit, pour tout ~~xxx~~ travailleur, de réduire sa durée annuelle de travail sans réduction de son salaire horaire, etc..

### 3. Arguments

Parmi les nombreux arguments invoqués en faveur de mesures du type décrit ci-dessus, j'en retiendrais quatre, qui me semblent particulièrement importants, tout spécialement du point de vue des objectifs de long terme du mouvement écologiste esquissés dans la section 1.

#### (a) Un instrument efficace dans la lutte contre la pauvreté

Des idées analogues à celle de l'allocation universelle ont été proposées par la libérale britannique Lady Rhys-Williams (le "social dividend", 1942), reprises par l'économiste américain Milton Friedman (la "negative income tax", 1962) et relayées aux USA par des politiciens aussi différents que le républicain de droite Barry Goldwater et le démocrate de gauche George McGovern (le "demogrant", ~~introduit~~ au début des années 70). Cette étonnante convergence s'explique par le fait qu'une fois l'abolition de la pauvreté (en un sens qui peut varier considérablement selon la personne qui parle) admise comme un objectif à atteindre, un système du type de l'allocation universelle s'impose comme le moyen le plus rationnel de le poursuivre. Plus rationnel en tout cas qu'une réglementation imposant un salairé minimum, du fait que celle-ci aurait un effet adverse sur l'emploi, qu'elle ne protégerait nullement les chômeurs, <sup>qu'elle</sup> ~~et~~ ne pourrait pas tenir compte de la variation des besoins selon la charge de famille. Plus rationnel aussi que le système complexe d'allocations conditionnelles (aux chômeurs, aux nécessiteux, aux personnes âgées, aux étudiants, etc.) que connaissent les pays capitalistes avancés. D'abord en raison de sa très grande simplicité, qui permet de faire l'économie d'un vaste appareil bureaucratique (une bonne part de l'ONEM, des CPAS, de l'administration des pensions, etc.) et qui épargne à ses bénéficiaires un dédale de démarches dans lequel en particulier les plus démunis risquent sans cesse de se perdre. Ensuite du fait qu'il abolit l'humiliant droit de regard de l'administration sociale dans la vie privée des bénéficiaires pour déterminer si ceux-ci satisfont les conditions d'octroi de l'allocation (minimex, chômage, allocation familiale). Enfin parce qu'il supprime le cercle vicieux du chômage et de la pauvreté dans lequel les bénéficiaires d'allo-

cations conditionnelles se trouvent coincés du fait que dès qu'ils trouvent un travail ils perdent l'intégralité d'une bonne part de ces allocations - ce qui équivaut souvent, pour le type de ~~ce~~ travail qu'ils peuvent trouver, à une imposition à plus de 100% des revenus de ce travail (ils gagnent moins en travaillant qu'en ne travaillant pas).

Pour toutes ces raisons, à condition que l'allocation universelle soit suffisamment élevée pour pouvoir effectivement se substituer aux allocations de chômage, aux pensions, etc., et non s'y surajouter, il ne fait aucun doute qu'elle constitue un moyen bien plus performant de vaincre la pauvreté que notre système actuel de sécurité sociale. Un système en tous cas qui économise du travail ingrat dans l'administration et libère davantage le temps des bénéficiaires du système tout en préservant mieux leur dignité.

#### (b) Une technique douce de partage du travail

Il existe un second contexte, très différent et encore plus important de notre point de vue écologiste, dans lequel des idées analogues à celle de l'allocation universelle ont été proposées - notamment <sup>le Britannique</sup> par C.H. Douglas (le "social credit", 1920), <sup>le Français</sup> Jacques Duboin (l'"économie distributive", 1952), <sup>l'Américain</sup> Robert Theobald (le "device for economic security", 1963) et, plus récemment, les Suédois G. Rehn (1973) et G. Adler-Karlsson (1977), les Danois Meyer, Petersen et Sorensen (le "citizen's wage", <sup>1978</sup>), les Britanniques S. Cook (1979) et K. Roberts (1982) et le Français André Gorz (1983). Pour tous ces auteurs, le type de changement technologique que nous connaissons, du moins si l'on admet que les accroissements de productivité qu'il engendre ne peuvent se traduire <sup>principalement</sup> ~~inévitablement~~ dans une croissance de la production, rend impératif l'introduction d'un nouveau mode de distribution des revenus et ~~de~~ <sup>du</sup> travail. Ceci, schématiquement, pour deux raisons. D'abord parce qu'en raison de la baisse de l'emploi requis et de la stagnation (voire réduction) des salaires (en raison du chômage croissant), la masse salariale risque d'être de moins en moins adéquate pour fournir une demande solvable pour les biens produits. Et ensuite parce qu'il est <sup>d'une part</sup> inacceptable de laisser se creuser l'écart entre une minorité monopolisant l'emploi

disponible et le revenu "de droit" et d'autre part une majorité de sans-statut, ayant à se contenter de travaux précaires, ~~et~~ voire d'aumônes chichement accordées s'ils ont le malheur de choir parmi les ~~travailleurs~~ "nécessiteux".

Pour éviter cela, il est impératif de redistribuer le travail. Mais, en termes très généraux, il existe deux manières de *le faire*. La manière que j'appelle dure consiste à imposer des règlements interdisant ~~par~~ par exemple à quiconque de travailler plus de 30h par semaine ou avant l'âge de 18 ans ou après l'âge de 50 ans, ou renvoyant les femmes dans leurs foyers ou les immigrés dans leurs pays. La manière que j'appelle douce, par contre, agit par des stimulants (et "déstimulants"), sans imposer à quiconque de conduite à suivre, mais en modifiant la structure des gains et pertes associés aux diverses conduites ~~possibles~~ possibles. De toute évidence, s'il existe une manière douce d'atteindre efficacement l'objectif pourdûvi, elle est préférable même à la plus tolérable des manières dures. Or l'allocation universelle, financée par un impôt progressif et accompagnée d'un assouplissement du marché du travail, constitue précisément une technique douce de partage du travail. Du fait de la progressivité de l'impôt et de la levée des obstacles au temps partiel, elle incite ceux qui travaillent beaucoup à travailler moins. Et elle incite au contraire à travailler, ou à travailler plus, ceux que le caractère conditionnel des allocations coinçait dans le cercle vicieux du chômage. (L'allocation universelle étant inconditionnelle, tout travail, quel que soit le taux d'imposition auquel il est soumis, apportera un revenu supplémentaire.) Adéquatement choisi, le niveau de l'allocation (et du taux d'imposition requis pour la financer) doit permettre d'équilibrer, ~~et~~ en les redistribuant, l'emploi disponible (dans l'économie) et le travail offert (par les travailleurs), c'est-à-dire d'éliminer le chômage involontaire (si l'on excepte une marge de chômage dit "frictionnel"). Il doit permettre de commuer le loisir contraint, paralysé (par l'incertitude, la stigmatisation, les contrôles délibérés auxquels les chômeurs sont soumis) en un loisir choisi, utilisable à des fins créatrices, pour des activités autonomes.

(e) Un encouragement systématique à l'enrichissement des tâches et aux entreprises

Mais il y a plus et, pour nous écologistes, tout aussi important. L'introduction de l'allocation universelle n'a <sup>pas</sup> seulement pour effet de permettre une utilisation des progrès techniques pour libérer le temps - au lieu d'accroître ~~la menace~~ <sup>le menace</sup> ~~l'insécurité~~ <sup>la menace</sup> traumatisante du chômage. Elle n'aurait pas seulement pour effet de faciliter, <sup>par conséquent</sup> l'accroissement de la productivité, en réduisant les résistances légitimes que celui-ci rencontre. Elle aurait aussi pour effet d'infléchir la direction des changements techniques et organisationnels dans le sens d'une amélioration de la qualité du travail, ~~à l'instar~~ d'un accroissement de son attrait pour les travailleurs. En d'autres termes, la logique même du marché forcerait les entreprises à s'efforcer d'accroître la productivité en un sens qui tient davantage compte du caractère plus ou moins agréable ou déplaisant des tâches à accomplir.

L'introduction d'une allocation universelle suffisamment substantielle, en effet, aurait pour conséquence de renchérir les travaux les plus ingrats : ayant l'option de ne pas travailler du tout tout en continuant de toucher un revenu suffisant, les travailleurs n'accepteront des travaux pénibles, dangereux, inintéressants, subordonnés à une autorité arbitraire, que s'ils sont suffisamment bien rémunérés. D'autre part, et c'est tout aussi important, elle aurait aussi pour conséquence de rendre meilleur marché les tâches les plus attrayantes : n'étant pas contraints par une législation sur le salaire minimum ni par le caractère conditionnel des allocations de chômage (etc.) et ayant leurs besoins fondamentaux couverts par l'allocation universelle, rien n'empêcherait plus ceux qui ont un intérêt intrinsèque (non-matériel) ~~pour~~ pour un type de travail particulier (par exemple en raison de son caractère enrichissant, du type de relation qui y existe avec la clientèle ou entre travailleurs, de l'environnement agréable dans lequel il est presté), d'accepter de le faire en échange d'une rémunération nettement inférieure à celle qui est aujourd'hui nécessaire, voire même, dans le cas extrême, bénévolement.

Ainsi se trouverait assurée la viabilité de bon nombre d'entreprises "alternatives" qui, aujourd'hui, ne sont pas viables, tandis que les employeurs seraient forcés bien plus qu'aujourd'hui (et d'autant plus que l'allocation universelle serait élevée) de prendre en compte la qualité du travail (du point de vue du travailleur) pour toute innovation organisationnelle ou technologique.

(d) Une modification profonde des rapports de force domestiques

Sans doute est-il capital, dans une perspective écologiste, d'améliorer la qualité (au sens le plus large) du travail (a), comme aussi de réduire la part ~~du~~ travail dans la vie de manière à faire plus de place aux activités autonomes (b). Encore faut-il que ces activités ne soient pas rendues faussement autonomes par les relations de domination qui régissent la sphère domestique (en un sens large) ou elles se déroulent. Or, dans notre société, ces relations de domination sont pour une bonne part déterminées par le mode d'accès au pouvoir d'achat (de biens et services produits en dehors de l'unité domestique) : si c'est (généralement) le père qui est le "chef de famille", c'est avant tout parce que <sup>(généralement)</sup> "il le" "gagne-pain", parce que c'est lui qui "nourrit" la famille.

L'introduction de l'allocation universelle modifierait fondamentalement cette situation. Non seulement parce que, financée par un impôt individualisé sur le revenu des personnes physiques ~~et accompagnée d'une facilitation du~~ et accompagnée d'une facilitation du travail à temps partiel, elle favoriserait le partage du travail. Mais surtout parce que le mode d'accès au pouvoir d'achat serait transformé : à revenu total (net) du ménage inchangé, la part apportée par le "gagne-pain" se verrait <sup>plus ou moins</sup> substantiellement réduite (du fait de l'accroissement du taux d'imposition et malgré le fait que lui aussi bénéficie <sup>rait</sup> de l'allocation), tandis que la part revenant de droit aux autres membres du ménage ne "travaillant" pas (ou travaillant peu) ~~augmenterait~~ <sup>augmenterait</sup> considérablement. De manière bien plus satisfaisante qu'un salaire de "femme <sup>/homme</sup> au foyer" (avec quel contrôle sur la longueur et l'intensité du travail ?), l'allocation universelle permet <sup>ainsi</sup> de réduire la domination résultant d'un accès inégal à l'argent.

(C'est pourquoi, paraît-il, les appareils syndicaux lui ont toujours préféré, comme instrument de lutte contre la pauvreté, un relèvement des salaires.) Elle permet, de ce fait, de rendre ~~plus~~ les activités autonomes plus authentiquement autonomes pour ~~chaque~~ chacun.

4. Objections

Parmi les nombreuses objections auxquelles on peut songer, j'en retiendrai quatre, qui me semblent centrales.

(a) Un coût prohibitif

Quelle que efficace qu'elle soit comme instrument de lutte contre la pauvreté, une allocation universelle engloutissant de 40 à 50% des ressources de la nation n'est-elle pas exorbitamment coûteuse ? En particulier, n'implique-t-elle pas que l'on gaspille une bonne partie de ces ressources à verser de l'argent à quantité d'individus qui n'en ont aucun besoin, de par les autres revenus dont ils disposent, ceux de leur conjoint, etc. ?

Cette objection repose dans une large mesure sur une confusion quant à la notion de "coût". Certes, l'allocation universelle coûte plus que des allocations conditionnelles (aux "nécessiteux") en ce sens que le taux moyen d'imposition qu'elle requiert pour garantir le même revenu minimum est sensiblement plus élevé. Mais ceci ne peut pas dire qu'elle coûte plus à la nation, en ce sens que celle-ci y devrait consacrer davantage de ressources réelles - tout au contraire. Comme noté précédemment, <sup>(3a)</sup> l'appareil bureaucratique requis pour l'administrer est minime comparé à celui que requiert le système actuel d'allocations conditionnelles (traitement des dossiers, contrôle de l'état de nécessité, de l'état de chômage, etc.). Bien sûr, ~~pour~~ pour tous ceux qui paient plus en impôt que ce qu'ils ~~peuvent~~ reçoivent en allocation, elle implique deux opérations qui s'annulent. (C'est pourquoi certains la préfèrent dans sa version d'impôt négatif.) Mais vu que de plus en plus le paiement de l'allocation ~~peut~~ <sup>pourrait</sup> s'effectuer sous la forme d'un versement périodique entièrement automatisé (et cesser d'exiger l'entremise coûteuse du facteur, etc.), il est vraisemblable que

le coût administratif de ce va-et-vient serait nettement inférieur à celui qu'impliquerait une division entre les bénéficiaires nets de l'allocation et les autres.  
(Sans compter le très important impact psychologique sur les non-bénéficiaires nets de la réception, mettons mensuelle, de leur revenu ~~xxxxx~~ garanti de citoyen, soustrait aux aléas de leurs emplois et placements.)

(b) Une promotion désastreuse de la paresse et de l'économie souterraine

Ceci dit, il existe une autre manière de comprendre le coût de l'allocation universelle : comme l'impact négatif qu'elle aurait sur le produit national. De par sa simple existence et de par le taux d'imposition qu'elle exigerait, une allocation universelle substantielle n'entraînerait-elle pas une contraction de l'offre de capital et de travail telle que le produit national se réduirait drastiquement et que la viabilité du système se trouverait compromise? Confrontés à des travailleurs moins soumis (du fait du revenu garanti dont ils disposent par ailleurs) et à un accroissement du taux d'imposition des profits distribués, l'épargne <sup>(déclarée)</sup> et l'investissement (dans le pays) seraient découragés, tandis que l'offre de travail (non-souterrain) se comprimerait dangereusement.

A cela, on peut répondre d'abord que, par rapport au système de transferts (et degrèvements fiscaux) conditionnels que nous connaissons (pas, bien sûr, par rapport à une absence totale de transfert), l'introduction de l'allocation universelle n'aurait pas un impact uniformément négatif sur l'épargne et l'offre de travail déclarées : les titulaires de petits revenus ne risquent plus de se retrouver plus pauvres qu'avant des le moment où ils se constituent (et déclarent) un petit capital ou trouvent un petit travail (déclaré). (C'est en ce sens que, comme noté plus haut (3a), l'allocation universelle élimine le cercle vicieux de la pauvreté.)

En deuxième lieu, il n'est pas du tout certain que même le gros capital aurait grand intérêt à se retirer. Après tout, les mesures proposées n'impliquent pas, comme telles, un taux d'imposition positif sur les profits réinvestis. En outre, les

désavantages mentionnés peuvent être au moins partiellement compensés par une bonne dose de dérégulation (plus de salaire minimum, plus de cotisations sociales, etc.) et par un accroissement de la productivité de la main d'oeuvre (du fait de la redistribution du temps de travail, stimulant davantage la créativité dans le travail et laissant plus de temps à la formation libre hors travail).

En troisième lieu, il est hautement vraisemblable que les titulaires de ~~xxxxx~~ <sup>(relativement) aisés</sup> tendraient à travailler moins (surtout, mais pas exclusivement, s'ils ne prennent pas d'intérêt intrinsèque à leur travail) du fait de l'accroissement substantiel du taux d'imposition auquel ils seraient soumis. Mais loin d'être un handicap, ceci constitue un élément essentiel de la stratégie proposée, dans la mesure où elle vise à une redistribution souple de l'emploi disponible (3xb). C'est au contraire si tous répondaient à un taux d'imposition plus élevé par une offre de travail plus grande (en vue d'atteindre un revenu-cible) que la stratégie proposée serait vouée à l'échec. D'autre part, bien sûr, si le niveau de l'allocation était si généreux (et celui de l'impôt si vorace) que plus personne ne souhaiterait travailler, il est clair que le système s'effondrerait. Il est crucial, pour chaque état de l'économie (c'est-à-dire des possibilités technologiques et des préférences des agents), de déterminer un niveau (et une modulation) de l'allocation et de l'impôt qui induise une substitution volontaire du loisir au travail suffisante pour éliminer le chômage involontaire (non-frictionnel) mais pas pour compromettre son propre financement.

Enfin, il est certainement vrai qu'une augmentation du taux d'imposition encourage l'économie souterraine. Dans la mesure où ce terme recouvre des transactions marchandes frauduleusement soustraites aux prélèvements fiscaux (et s'opérant au profit de personnes bénéficiant par ailleurs de l'allocation que ces prélèvements servent à financer), il est clair que cet encouragement doit être limité autant que possible par le recours à des moyens adéquats (levée du secret bancaire à des fins exclusivement fiscales, obligation factuelle de recourir à la monnaie scripturaire pour toute transaction de quelque importance). Par contre, dans la mesure où le terme d'économie souterraine renvoie à des acti-

vités effectuées hors marché (production domestique, aide mutuelle, etc.), cet encouragement est un aspect essentiel des mesures proposées, puisque celles-ci visent notamment à gonfler la sphère d'activités dites autonomes. Bien sur, il existe des cas-limites où cette distinction peut sembler arbitraire, voire inique (p.ex. baby-sittings bénévoles/troqués/payés). Elle n'en est pas moins centrale dans une perspective écologiste.

#### (c) Une atteinte aux droits des travailleurs

Il y a cependant, une objection plus fondamentale que celles portant sur le coût ou la viabilité de l'allocation universelle : c'est celle qui porte sur sa légitimité même. Ne consiste-t-elle pas, en fin de compte, en une expropriation systématique de ce qui a été légitimement acquis par des travailleurs (et, secondairement, des épargnants) au profit d'autres personnes qui ne prennent pas la peine de travailler (ni d'épargner) ou qui travaillent (et épargnent) peu. On pourrait bien sûr rétorquer que de nombreux bénéficiaires de l'allocation travaillent tout de même (à l'école, au foyer, ~~etc.~~ etc.) ou qu'il n'ont pas la capacité de travailler (étant trop jeunes, ou trop vieux, ou handicapés) ni d'épargner (étant sans fortune). Mais une telle réplique ne ~~justifie~~ justifierait <sup>de</sup> plus qu'une allocation aux personnes qui la "méritent" et dans la mesure de leurs mérites. ~~Il s'agit~~ (prestations, incapacités), non une allocation inconditionnelle du type de celle proposée. Une réplique beaucoup plus puissante nous est fournie par la conjonction des justifications complémentaires avancées ~~par~~ au dix-neuvième siècle par deux précurseurs de l'idée d'~~une~~ "allocation universelle".

En premier lieu, nous devons nous rendre compte que si ~~ce~~ certains d'entre nous peuvent, en vendant leur travail ou leur capital, acquérir sur le marché des revenus importants, c'est notamment parce que les ressources naturelles, qui jadis étaient à la disposition de tous, ont fait l'objet d'une appropriation privée. Celle-ci a permis l'exploitation des ressources naturelles et ainsi la création de richesses considérables. Mais ne laisser profiter de ces richesses que ceux à qui le marché confère un pouvoir d'achat important serait violer les droits de tous ceux que le processus qui les a ~~engendrés~~

<sup>et</sup> privés de tout accès (gratuit) aux ressources naturelles. La reconnaissance de ces droits implique l'institution d'une compensation adéquate, idéalement sous la forme d'une allocation universelle garantissant même aux "laissés pour compte" du ~~xxx~~ marché un niveau de bien-être au moins égal à celui dont ils auraient joui en l'absence ~~d'existence~~ d'appropriation privée des "communaux". C'est ce que Charles Fourier (1836) avait à l'esprit lorsqu'il affirmait qu'en violant les <sup>quatre</sup> droits fondamentaux de chasse, de pêche, de cueillette et de pâture, la "civilisation" a contracté à l'égard de chacun d'entre nous l'obligation de garantir un revenu minimum décent.

En second lieu, nous devons aussi nous rendre compte que le revenu réel que notre travail nous permet d'acquérir n'est pas véritablement le produit de notre travail. Il suffit pour cela de comparer les niveaux de vie auxquels donne accès un travail pratiquement identique de la part d'un coiffeur de Bruxelles et d'un coiffeur de Calcutta. Ce que le marché nous permet de gagner n'est que très partiellement le produit de notre propre travail. Pour une part beaucoup plus grande, il est le résultat des conditions naturelles et de la collaboration d'un très grand nombre d'individus appartenant à un très grand nombre de générations, collaboration qui a conduit au niveau présent ~~à~~ (ici) de progrès technologique et d'accumulation de capital. La part du revenu réel que lui confère le marché ~~sur~~ sur laquelle le travailleur peut prétendre, en tant que son créateur, avoir un droit sacré, est donc très ~~congrue~~, tandis que la part que la société peut légitimement s'arroger le droit de redistribuer (notamment pour réparer les injustices dont il vient d'être question dans le paragraphe précédent) est considérable. C'est ce que le romancier et penseur politique américain Edward Bellamy (1888) avait en tête lorsqu'il reprochait à son prédécesseur Henry George de ne proposer que la taxation (et redistribution égalitaire) des revenus attribuables aux ressources naturelles et non ~~aux~~ ceux attribuables à la vaste coopération des générations qui nous ont précédés.

Prendre aux travailleurs (et aux épargnants) une partie de ce que le marché leur donne n'est donc pas illégitime, puisqu'ils n'en sont pas les créateurs (Bellamy). C'est même nécessaire pour rendre légitime que le marché leur donne quoi que ce soit (Fourier).

(d) Une revendication sans classe pour la porter

Supposons que la desirabilité (du point de vue écologiste) des mesures proposées soit admise (3a-d). Supposons aussi que les objections de principe quant à leur réalisabilité (4a-b) et à ~~ix~~ leur légitimité (4c) soient refutées. On pourrait alors argumenter, sans encore entrer dans des questions de faisabilité politique à court terme, qu'une proposition de ce type est nécessairement vouée à l'échec du fait qu'elle va à l'encontre des intérêts <sup>du monde du</sup> ~~du~~ capital et du travail, et qu'elle ne ~~pourra~~ pourra donc jamais disposer du soutien de classe requis pour faire passer des mesures d'une telle radicalité.

Il est clair qu'il ne suffit pas qu'une idée soit ~~bonne~~ bonne ou belle pour qu'elle soit réalisée : elle ne pourra passer dans la réalité qu'au terme de ~~l'~~ après luttes ~~et~~ et seulement dans des "conditions matérielles" qui rendent le rapport de forces favorable. Il est clair aussi que l'idée présentée et discutée ici ne peut être défendue par aucune classe comme telle, une classe étant définie par son rapport au processus de production; l'objectif que l'idée poursuit est précisément de promouvoir la "non-production" au détriment de la "production" par une ponction sur les revenus des classes engagées dans celle-ci. Mais être privé de soutien de classe ne signifie pas être privé de soutien populaire. A mesure que la troisième révolution industrielle sort ses effets alors que la croissance continue de buter contre les menaces d'épuisement des ressources naturelles, la masse des chômeurs <sup>et</sup> de ceux qui doivent se contenter d'emplois précaires auxquels ils ne peuvent s'identifier ne cesse de croître. Graduellement forcés de renoncer à l'espoir de la "reprise" censée leur donner le "vrai boulot" dont on leur a enseigné que leur dignité dépendait, ils cherchent ~~à~~ désespérément à imaginer un autre avenir. <sup>C'est</sup> ~~ce~~ sont eux, femmes et hommes dont notre société mutilé l'existence et déchire l'avenir, qui constituent les "conditions matérielles" de réalisation de l'"allocation universelle" et, à travers elle, de ce qu'il y a de plus spécifique dans le projet de société écologiste : la construction d'une société qui ne soit pas asservie à la croissance (par le marché ou par le plan) mais où, dans un environnement redevenu

(physiquement et humainement) vivable, le maximum de place soit fait aux activités libres, créatrices, autonomes.

5. Remarques sur le court terme

A ceux qui ne voudraient voir dans tout ceci qu'élan lyriques et rêveries utopiques de fouriéristes attardés, il est sans doute utile de faire remarquer (1) qu'il fut un temps, pas si lointain, où le suffrage universel était perçu par la plupart comme au moins aussi utopique que l'allocation universelle peut l'être aujourd'hui, et (2) que le développement de l'Etat-Providence depuis les "poor laws" du 17<sup>e</sup> siècle et surtout depuis la fin de la dernière guerre mondiale, constitue (non en tant <sup>tant</sup> ~~tant~~ que gonflement d'une bureaucratie mais en tant que déconnexion croissante entre revenu et contribution productive) un pas énorme dans la direction des ~~des~~ mesures proposées ici, pas par rapport auquel la distance qui reste à parcourir ~~est~~ est loin de sembler infranchissable.

D'autre part - et c'est tout aussi important -, s'il est urgent de mettre fin à l'absurdité scandaleuse du chômage massif que nous connaissons par l'introduction des mesures proposées ici, celles-ci ne doivent ~~pas~~ pas nécessairement être introduites d'un coup, et il est déjà possible de faire pression pour l'introduction de multiples mesures qui, soit en constituent une réalisation partielle, soit en faciliteront l'introduction, soit encore en feront mieux voir la nécessité. Plusieurs mesures de ce genre sont du reste déjà contenues dans le programme ECOLO. On peut penser par exemple à un accroissement <sup>(sans fiscalisation)</sup> des allocations familiales, à un accroissement de la progressivité de l'impôt, à une individualisation totale de la fiscalité (decumul), à une fiscalisation des cotisations sociales, à l'introduction d'un régime de pension <sup>(légal)</sup> unique (montant uniforme quelles que soient les prestations passées), à l'introduction graduelle d'un système d'allocations de chômage indépendant des prestations passées (et dépendant seulement de l'âge, <sup>avec le régime des allocations familiales pour les jeunes et</sup> ~~pour finir par se confondre avec le régime des pensions~~), à l'encouragement du travail à temps partiel par l'introduction d'un droit de réduction des prestations annuelles (à salaire horaire inchangé), à l'abolition de la retraite obligatoire,

a la baisse de l'âge auquel s'achève la scolarité obligatoire, à la compatibilité entre ~~l'exercice~~ la perception d'allocations de chômage et le statut d'étudiant à temps plein, à la possibilité pour des chômeurs de conserver leur allocation tout en se lançant comme indépendant, ou en lançant une coopérative, etc.; et aussi, indirectement, à diverses mesures susceptibles de donner plus de consistance à la sphère "autonome", comme le développement d'une infrastructure d'autoproduction dans les quartiers, l'encouragement à l'enrichissement de la vie locale sous toutes ses formes, la multiplication de cours, stages, formations, etc. décentralisés.

Bien sûr, toutes ces revendications ne trouveront pas satisfaction sans longues négociations et affrontements pénibles, tantôt avec le capitalisme des patrons, tantôt avec le travaillisme des syndicats, tantôt encore avec l'un et l'autre. Mais, sur fond de ce qu'on n'ose plus appeler "la crise", elles sont réalistes et finiront par s'imposer, ouvrant finalement la voie à une allocation inconditionnellement due à tout citoyen. Surtout si elles sont articulées au sein d'un projet global pour une société meilleure où tous puissent mener une existence plus libre et plus heureuse.

Philippe Van Parys  
janvier 1984